



LIGUE DE TIR DE FRANCHE COMTE

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU COMITE DIRECTEUR

Vendredi 8 Avril 2016 à 18 h 30

au Restaurant "Le Saint-Géran" - 33, Rue Nicolas Bruand 25000 BESANCON

Le Vendredi 8 Avril 2016, à 19 heures 30, les membres du Comité Directeur de la Ligue de Tir de Franche-Comté se sont réunis au Restaurant "Le Saint-Géran" 33, Rue Nicolas Bruand à BESANCON, sur convocation écrite (courriel) du Secrétaire Général, M. Pierre VIVIER.

Cette réunion du Comité Directeur est présidée par M. Jean VIEILLE-PETIT, Président de la Ligue Régionale de Tir de Franche-Comté.

Présents : Bernard BANDERIER - Jean-Claude DIRAND - Marc-Olivier FONTAINE - Michel HINTZY - Roland KELLER
Jacques LAUNAY - Michel PETETIN - Bernadette PONTET - Serge SUIF - Micheline VETTORETTI
Jean VIEILLE-PETIT - Pierre VIVIER

Excusés : Marie-Laure GIGON - Hervé JACQUIN - Jérémy MONNIER - Fernand PACHECO - Corine RIVIERES

Le quorum étant atteint, le Comité peut valablement délibérer sur l'ordre du jour tel que décrit sur la convocation adressée à l'ensemble de ses membres :

- 1- Etude des demandes d'aides des clubs**
- 2- Achat d'une 2° cible électronique pour le Stand du Rosemont à Besançon (demande de la Commission Formation et Détection pour les entraînements Ligue)**
- 3- Réclamations et dérogations pour les Championnats TAR - CGS - Arbitrage**
- 4- Fusion des régions et réorganisation territoriale**
- 5- Questions diverses**

I. Etude des demandes d'aides des clubs

Le Président présente les demandes d'aides transmises par divers clubs de la région pour le financement d'équipements et d'achats de matériels destinés à la pratique sportive.

Avant examen des dossiers, il est rappelé que le plafond des aides octroyées par la Ligue Régionale, sur décision du seul Comité Directeur, est fixé à **600 €**. Toutes les aides d'un montant supérieur doivent faire l'objet d'un vote en A.G.

Pour le C.T de POULIGNEY-LUSANS :

Le club de POULIGNEY-LUSANS, nouvellement créé, sollicite une aide financière pour finaliser les équipements en cours d'installation dans l'optique des compétitions prochainement prévues sur le site et de la préparation de ses licenciés.

Le Président indique qu'un gros travail a déjà été fourni par les licenciés du club et qu'ils se sont beaucoup investis dans les premiers travaux d'aménagement.

Toutefois, la présente demande d'aide n'est pas chiffrée et un complément d'information va être sollicité auprès du club. Dans l'attente, le principe d'une aide de **600 €** est voté et le versement de cette aide est subordonné à la production de documents chiffrés.

Pour le T.S VERCEL :

Le Président fait état d'un courrier adressé par le T.S VERCEL qui décrit ses actions passées de développement. Pour faire face à une augmentation substantielle du nombre de ses adhérents, le club s'est doté de nouveaux statuts lors d'une récente assemblée générale extraordinaire et a accédé à l'autonomie par rapport à l'US VERCEL, club omnisports dont il était une simple section. Parallèlement, il a réalisé d'importants travaux d'aménagement de son stand avec la création d'un pas de tir 100 M, le réaménagement des tranchées de tir pour préserver l'environnement, la création d'un 2° pas de tir 25 et 50 M et l'aménagement des locaux d'accueil.

A ce jour, le Comité Directeur du club a déterminé 4 axes de priorité pour les travaux restant à réaliser :
Electrification du site – Construction de couvertures sur les pas de tir existants – Installation de pièges à balles
Création d'une école de tir à air comprimé

Ces travaux, notamment l'électrification du site, représentent un investissement important et nécessite la recherche de financements externes. A ce titre, le T .S VERCEL sollicite une aide de **30 000 €** pour l'exécution de ces travaux.

Le Président indique qu'il a déjà répondu aux dirigeants du T.S VERCEL qu'une aide d'un tel montant ne peut être accordée qu'après discussion et vote en Assemblée Générale de la Ligue et qu'en tout état de cause, elle est subordonnée à la production d'un dossier complet incluant l'ensemble du dossier technique et des éléments financiers. A ce stade, après débats, le Comité Directeur décide le report de la décision d'octroi de toute aide.

Pour le club de "LA GACHETTE D'OR" :

Le club de "LA GACHETTE D'OR" a adressé au Président un courrier détaillant sa situation actuelle et ses projets immédiats de développement.

En 2009, le club a dû quitter le site qu'il occupait sur la commune de PONTARLIER et, après une longue période d'inactivité, il dispose désormais d'un terrain en location sur la commune de LA RIVIERE-DRUGEON où des travaux d'aménagement ont été entamés en 2012 (mise en place d'une fosse universelle et d'un local d'accueil).

Aujourd'hui, le club doit réaliser des travaux et dépenses de première nécessité pour continuer à fonctionner :

Remplacement de la génératrice pour 6000 € (le stand n'est pas relié au réseau électrique), aménagement final du local d'accueil pour 10 000 € et clôture du terrain (à la demande de la commune) pour 6500 €.

Par ailleurs, un projet est en attente pour la transformation de la Fosse Universelle en Fosse Olympique dans le but de contribuer au développement de la discipline Plateaux F.O et répondre à une demande croissante des adhérents. Le coût de ces travaux s'élèverait à 55 000 € (15 000 € pour la transformation de la fosse, 40 000 € pour les lanceurs et le système de commande).

Toutefois, le club ne donne pas d'éléments chiffrés précis et laisse à la Ligue toute liberté d'estimation de l'aide qui pourrait être versée. En l'absence de production de tous les documents techniques et budgétaires requis en la matière, le Comité Directeur décide le report de la décision d'octroi de toute aide et de conserver ce dossier en attente.

Pour la S.T de PLANCHER-BAS "LES 4 CIBLES" :

La S.T "LES 4 CIBLES" a récemment subi une effraction de ses locaux qui a occasionné des dégâts très importants. Les dépenses de remise en état des locaux s'élèvent à 5653 € (1763 € à la charge du club et 3890 € pris en charge par l'assurance) et, sur les conseils des services de Gendarmerie, un système d'alarme devra être installé sur les lieux. Le devis d'une entreprise spécialisée en la matière est joint au dossier complet de demande d'aide et s'élève à 2188 €. A ce jour, dans l'attente de la sécurisation des locaux, le fonctionnement régulier du club est perturbé par l'impossibilité de stocker sur place les matériels et fournitures nécessaires à l'activité sportive.

Le club sollicite donc une aide exceptionnelle pour la réalisation de ces travaux de réparations et de sécurisation. Après examen du dossier et compte tenu des circonstances exceptionnelles, le Comité Directeur décide, à l'unanimité, d'accorder une aide de 600 € à la ST "LES 4 CIBLES".

Pour le C.T EXINCOURT :

Le C.T EXINCOURT projette de changer sa ciblerie 10 M Vitesse afin de pouvoir disposer de matériels conformes aux temps de tirs actuels.

Après examen de cette demande, le Comité Directeur décide, à l'unanimité moins 1 abstention, d'accorder, au C.T EXINCOURT, une aide de 130 € correspondant à l'aide déjà votée pour la mise aux normes des commandes de cibleries.

Pour le S.R DELLE Section Tir :

Le club du S.R DELLE doit envisager la réfection des installations et, notamment, la réparation de ses 7 rameneurs 50 M.

L'Armurerie RECHT a transmis au club un devis de changement de ces rameneurs s'élevant à 18 025 €.

Une entreprise locale propose, pour sa part, une remise en état de ces matériels pour une somme de 8974 €. Le devis de cette entreprise est joint au dossier complet de demande d'aide présenté par le club et ce dernier sollicite une aide de 3000 € pour mener à bien ces travaux.

Après examen de cette demande, le Comité Directeur décide, à l'unanimité, d'accorder une aide de 600 € au S.R DELLE.

Pour la S.T GRAND'COMBE-CHÂTELEU :

La S.T GRAND'COMBE-CHÂTELEU s'investit, actuellement, en partenariat avec la Communauté de Communes du Val de Morteau (maître d'œuvre), la Commune de Grand'Combe-Châteleu et le Massif du Jura, dans un projet de construction et d'aménagement d'un local mutualisé avec la Société de Ski (biathlon) qui accueillerait un stand de tir 10 M et un garage destiné aux engins de traitement des pistes de ski (traçage et damage).

Dans le cadre de l'aménagement du stand de tir, le club projette d'installer 20 cibles électroniques de marque MEYTON pour une somme de 53 796,30 € (devis joint au dossier complet).

A cette fin, la S.T GRAND'COMBE-CHÂTELEU sollicite une aide financière de la Ligue à hauteur de 43 000 €.

Conformément à la jurisprudence de la Ligue, une aide d'un tel montant ne peut être accordée par le seul Comité Directeur. Il est donc décidé, à l'unanimité, de reporter l'examen de cette demande à une date ultérieure.

Pour la S.T DU JURA - LONS-LE-SAUNIER :

Dans le cadre de ses actions constantes de développement du tir sportif, la S.T DU JURA projette d'installer 2 cibles électroniques 10 M de marque SIUS pour un montant de 6096 € (devis de la société SIUS joint au dossier complet).

La S.T DU JURA sollicite une aide de 600 € pour mener à bien son projet. Après examen, le Comité Directeur décide, à l'unanimité moins 1 abstention, d'accorder cette aide de 600 € à la S.T DU JURA.

Pour l'ÉCOLE DE TIR DE VESOUL :

Le club de l'E.T VESOUL a acquis, en 2015, sur le territoire de la commune de Montcey, l'ancien champ de tir de l'armée. Des travaux d'aménagement d'un stand de 12 postes 25 et 50 M sont en cours de finition, ainsi que les pare-balles et la butte de tir. Une clôture a été également érigée pour la protection de la partie Ball-Trap et la partie du 100 M (4 postes) et du 200 M (8 postes) reste à terminer. L'ensemble de ces travaux a été réalisé par les membres du club.

Le coût des travaux d'aménagement et de finition de ces installations (ciblerie 8 postes 25 et 50 M, clôture du périmètre et mise en sécurité du stand, etc..) s'élèvent à 31 511,78 € (les facture d'achat de matériels et matériaux sont jointes au dossier complet présenté par le club).

Dans le cadre de ce projet, l'E.T VESOUL sollicite une aide de la Ligue d'un montant de 6000 €. Après examen détaillé de cette demande et conformément aux règles applicables en la matière, le Comité Directeur accorde une aide de 600 € à l'E.T VESOUL.

Une aide complémentaire pourra être examinée ultérieurement en fonction d'un éventuel besoin régional en matière d'installations.

Pour clôturer le chapitre des demandes d'aides, le Président fait état d'un projet de l'U.S PONT-DE-ROIDE-VERMONDANS d'installation de 12 cibles électroniques dans son stand pour la somme de 37 300 € (devis SIUS). Un tel projet portant sur un nombre limité de postes de tir 10 M ne semble pas pouvoir entrer dans un éventuel projet régional. A ce titre, l'aide de la Ligue pourrait ne pas excéder les 600 € traditionnellement octroyés en la matière. Une décision définitive sera prise après dépôt éventuel du dossier complet de demande d'aide.

II. Achat d'une 2° cible électronique pour le Stand du Rosemont à Besançon

La Commission Formation et Détection de la Ligue a récemment demandé qu'une seconde cible électronique SIUS soit installée au Stand du Rosemont afin que les 2 salles en soient équipées et que les stagiaires puissent travailler dans les meilleures conditions possibles.

Le Comité Directeur donne son accord à la Commission pour cette installation, étant entendu que les 2 cibles électroniques resteront la propriété de la Ligue.

Michel HINTZY, Trésorier adjoint de la Ligue, propose que la Ligue aide à l'installation d'une cible électronique dans chaque club qui engage régulièrement des tireurs 10 M en compétition.

Après débat, il apparaît que le système d'une aide sous forme d'avance remboursable n'est pas conforme à la réglementation et que, globalement, un "saupoudrage" par-ci, par-là, de cibles électroniques n'est pas souhaitable.

III - Réclamations et dérogations pour les Championnats TAR - CGS - Arbitrage

Le Président évoque les multiples demandes de dérogation émanant de tireurs TAR de la région qui souhaitent aller tirer leurs championnats à AUXONNE en lieu et place de LONS-LE-SAUNIER en invoquant le fait qu'à LONS, les tireurs doivent aller eux-mêmes aux cibles à 200 M et qu'il n'y a pas de restauration sur place lors des compétitions.

Bernard BANDERIER, en sa qualité de Président de la ST DU JURA, donne réponse en précisant que, dès à présent, lors des compétitions, le problème du déplacement aux cibles va être réglé et assuré par des bénévoles du club. Concernant les repas, il précise que la ST DU JURA ne dispose pas, dans ses locaux, de salles permettant la préparation et le service de repas et qu'il existe, à proximité du Stand de Montciel, des possibilités de restauration.

En conclusion, Bernard BANDERIER déplore que l'esprit de convivialité qui animait la pratique du TAR au cours des années passées se dissipe peu à peu et que certains comportements de tireurs soit préjudiciable à cette discipline.

Pour cette saison, les dérogations ont été accordées aux tireurs qui en avaient fait la demande.

Jean-Claude DIRAND et Pierre VIVIER proposent que la charte d'organisation des championnats soit modifiée et qu'elle précise, désormais, que la fourniture de repas doit être assurée, sous réserve de l'adaptation des locaux à ce service.

Pierre VIVIER donne lecture d'un compte-rendu établi par Fernand PACHECO, Responsable CGS de la Ligue et excusé pour cette réunion.

Ce compte-rendu dresse le bilan des championnats de la saison Hiver et, notamment, des Régionaux 10 M qui se sont déroulés à MOREZ. L'organisation de ces championnats et l'accueil chaleureux du TIR SPORTIF DU HAUT-JURA ont été salués par tous les participants avec de nombreuses retombées positives. Il conviendra toutefois de confirmer, sur la 2° année, cet engouement des tireurs qui ont pu céder à la curiosité de découvrir les installations du TSHJ.

Plus globalement, Fernand PACHECO fait état, dans son document, d'une baisse régulière du nombre de tireurs sur toutes les compétitions (par ex., 299 tireurs aux Départementaux 10 M 2014 pour 286 tireurs en 2015 et 266 tireurs aux Régionaux 10 M 2014 pour 198 en 2015 soit une baisse de 68 tireurs).

Une obligation de participation à au moins une compétition, notamment pour les détenteurs d'armes, a été évoquée mais vite écartée car non conforme à la réglementation en vigueur et sans doute génératrice de grosses difficultés pour organiser les compétitions.

Jean-Claude DIRAND déplore, une fois encore, la faible disponibilité d'un nombre important d'arbitres et précise qu'un certain nombre de compétitions ne pourront plus être organisées si ce phénomène persiste. Certains arbitres se sont manifestés en proposant leur candidature pour le Championnat de France des Ecoles de Tir qui se déroulera à MONTBELIARD alors même qu'ils ne se déplacent que peu ou pas sur les compétitions départementales ou régionales.

Jean-Claude DIRAND indique que la priorité des candidatures sera donnée aux arbitres qui sont disponibles et se déplacent le plus souvent. Une liste a, d'ores et déjà, été communiquée à Pierre BESSIERES, Responsable de la Commission Nationale d'Arbitrage, qui procédera à la désignation finale des arbitres qui officieront à l'occasion du CDF. En conclusion, Jean-Claude DIRAND précise qu'une formation d'arbitres TAR et Armes Anciennes se tiendra le 7 Mai prochain à MONTBELIARD.

IV - Fusion des régions et réorganisation territoriale

Début Avril, a eu lieu la pose de la première pierre du C.N.T.S de Châteauroux en présence du Président de la F.F.Tir et des membres du Comité Directeur Fédéral, du Préfet, et des représentants des différentes collectivités locales. A cette occasion, le Comité Directeur Fédéral s'est réuni pour évoquer la situation actuelle de la F.F.Tir et, en particulier, la prochaine réorganisation régionale.

Diverses propositions et contre-propositions ont été échangées entre les ministères concernés et la F.F.Tir, notamment la Commission Juridique, présidée par M. Jean-François ROULOT. Dans les régions fusionnées (il n'y a pas de changement dans les autres régions), une orientation plus précise semble se dégager vers le schéma d'organisation suivant :

sur le plan sportif :

Il est évident que l'activité sportive ne pourra pas s'adapter sans préjudices à la réorganisation administrative des nouvelles régions. Par conséquent, l'organisation sportive actuelle pourrait être maintenue et sa gestion serait alors assurée par les Ligues actuelles qui prendraient le nom de "Provinces Sportives". Outre la gestion sportive, elles auraient en charge la gestion des licences et des diverses délégations aux clubs. Il n'y aurait donc aucun impact majeur sur le déroulement des compétitions.

sur le plan administratif :

Les Pouvoirs Publics souhaitent n'avoir qu'un interlocuteur unique dans les régions nouvelles. A cette fin, sera créée une Ligue par région (par ex., la Ligue de Bourgogne-Franche-Comté) et elle regroupera en son sein, les Provinces Sportives évoquées ci-dessus. L'organe directeur pourrait être composé, à parts égales, des représentants déjà élus dans chaque Province (par ex., un comité de 6 membres pour la région avec 3 représentants de la Bourgogne et 3 pour la Franche-Comté) avec une présidence tournante sur la durée d'une olympiade (2 ans pour la Bourgogne et 2 ans pour la Franche-Comté) et ce afin d'éviter toute mainmise d'une Province sur l(es) autre(s).

Cette Ligue Régionale pourrait avoir en charge l'ensemble des formations et des entraînements pour toute la région.

Cette nouvelle organisation doit impérativement être mise en place et finalisée avant le **31 Décembre 2017**.

En conséquence, les Ligues actuelles tiendront normalement leurs Assemblées Générales, comme prévu statutairement cette année, avec élection d'un nouveau Comité Directeur.

Ensuite, avant le 31/12/17, chaque Ligue tiendra une A.G extraordinaire afin de prendre le statut de Province et changer de nom.

Une A.G extraordinaire se tiendra ensuite pour la création de la Ligue Régionale, l'adoption de ses statuts et la définition précise de sa mission.

sur le plan financier :

Chaque Province pourra conserver ses finances actuelles et versera à la Ligue Régionale nouvellement créée une part de ses recettes sans obligation d'augmentation tarifaire pour les licenciés (par ex., une fraction de la part "Ligue").

Ce versement serait affecté au budget Formation et Entraînement, géré jusqu'alors par les Ligues actuelles. Ce financement serait complété par les subventions publiques versées par l'Etat et les collectivités locales.

Les négociations et échanges entre la F.F.Tir ne sont pas, à ce jour, totalement clos et le schéma de l'organisation définitive fera l'objet d'une communication ultérieure.

V - Questions diverses

V-1 – Courrier de M. JACQUIN André, Président du CT MAIZIERES

Le Président fait état d'un courrier de M. André JACQUIN au sujet de l'existence éventuelle d'un groupement d'achat qui permettrait aux clubs de la région de s'équiper en cibles électroniques à des prix concurrentiels. Réponse sera faite à M. JACQUIN lui indiquant qu'à ce jour, un tel groupement n'existe pas mais sa création pourrait être programmée lors de l'élaboration du Projet de Développement de l'olympiade 2016-2020.

V-2 – Gestion des matériels de la Ligue et des lieux de stockage

Serge SUIF évoque le problème des clés des garages où le matériel de la Ligue est stocké. Il souhaite que le responsable de la gestion de ce matériel (Pascal MILLET) soit le seul détenteur des clés, que toutes les clés en circulation lui soient restituées et que l'ensemble des matériels réintègrent les locaux de la Ligue.

Un inventaire exhaustif va être effectué par Serge SUIF et Pascal MILLET pour la fin de la saison.

A l'avenir, toute prise en charge devra passer par le Responsable du Matériel.

V-3 - Clôture des comptes du CDF 2014 à BESANCON

La S.T BESANCON a dressé le bilan définitif du CDF Indoor 2014. Le solde positif s'élève à 23 958 €.

La quote-part revenant à la Ligue Régionale a été fixée par convention à 10%.

En conséquence, M. Mesut KARSILAYAN, Président de la S.T BESANCON, a transmis au Président de la Ligue, un chèque de 2395 € pour solde de tout compte.

V-4 - Assemblée Générale de la Ligue

La prochaine Assemblée Générale de la Ligue, qui sera électorale en cette fin d'olympiade, se tiendra à l'automne 2016 à BESANCON. Le Président et le Secrétaire Général se chargeront tout prochainement d'en préparer l'organisation et d'en fixer, notamment, la date et le lieu.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président clôt les débats et lève la séance à 21 H 05.

Fait à Besançon, le 8 Avril 2016

Le Président,

Jean VIEILLE-PETIT
Fédération Française de Tir
Ligue de Franche-Comté
Le Président



Le Secrétaire Général

Pierre VIVIER
Fédération Française de Tir
Ligue de Franche-Comté
Le Secrétaire

